

**SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 16 ET 17 DECEMBRE 2019****Point 3.1.1 de l'ordre du jour****Renouvellement du matériel informatique du réseau de fibre optique des bâtiments communaux****1. Introduction**

La Ville de Bulle a mis en réseau de fibre optique (FO) l'ensemble des services de l'administration communale et des écoles en 2013 grâce au crédit voté par le Conseil général en décembre 2012. Les travaux effectués et l'installation des équipements informatiques nécessaires à cette infrastructure ont permis de réaliser un réseau fiable et performant jusqu'à ce jour. Complété au fur et à mesure des besoins (école Dardens, Service de la jeunesse, etc.), il reste toujours actif et ne nécessite en soi pas de travaux particuliers.

**2. Constats**

Les éléments actifs de ce réseau mis en place en 2013 sur les différents sites sont annoncés en fin de vie et hors garantie en 2020. Ils doivent être en conséquence changés pour assurer la disponibilité et les performances liées aux besoins informatiques croissants de tous les services de la Ville de Bulle. Il s'agit de remplacer impérativement les éléments du cœur du réseau. Ce réseau a démontré sa fiabilité et sa robustesse durant les 6 ans écoulés, de sorte que l'aspect structurel peut ainsi être maintenu car il répond parfaitement aux besoins. Le remplacement des éléments actifs permettra de plus d'augmenter les vitesses de transmission.

**3. Proposition**

Le remplacement des éléments usagés sera effectué avec du matériel de dernière génération répondant aux standards actuels en terme de sécurité, vitesse et disponibilité. Les switches (commutateurs du réseau informatique reliant plusieurs câbles/fibres permettant de créer des circuits virtuels) de cœur du réseau permettant la liaison inter-bâtiments de la ville ainsi que l'accès aux serveurs de production seront changés. Les switches d'accès récents, servant à la connexion des équipements informatiques, seront par contre maintenus et mis à jour au niveau de la vitesse des liens vers les nouveaux switches de cœur. Le matériel qui sera changé dans les services communaux qui seront déplacés à CEB 33 pourra être récupéré en 2022, à la mise en service du bâtiment. Tous les nouveaux éléments implantés sur le réseau bénéficient d'une garantie de base de 5 ans qui pourra être prolongée au besoin.

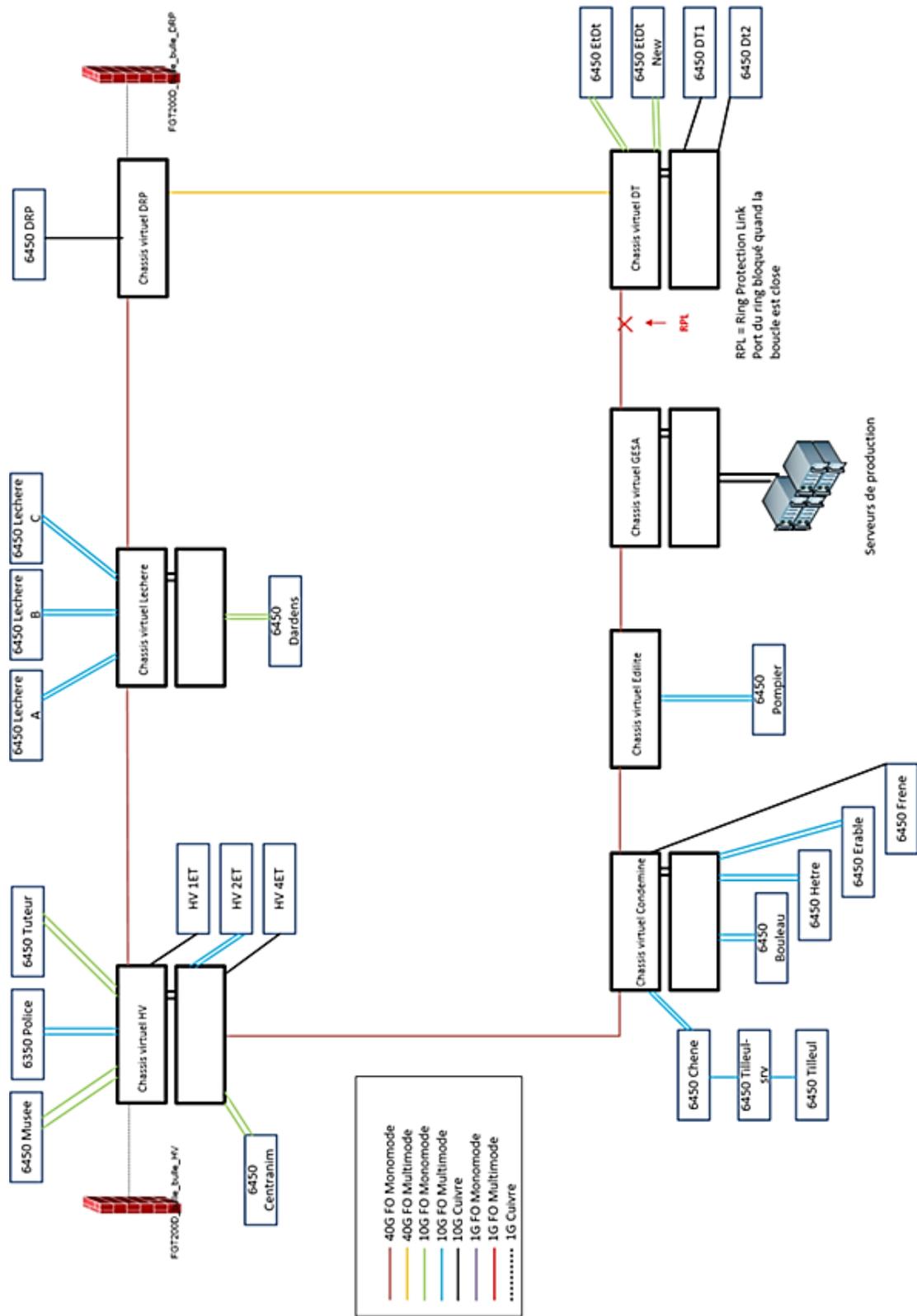


Figure 1 – Réseau proposé

#### 4. Financement

Matériel	Fr. 307 000.00
Travaux	Fr. 16 000.00
Divers	Fr. 7 400.00
Fonds culture et embellissement 1%	Fr. 3 300.00
Fonds énergie 1%	Fr. <u>3 300.00</u>
<b>Total</b>	<b>Fr. <u>337 000.00</u></b>

TVA 7,7 % comprise

**En conclusion, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 337 000.00 pour le renouvellement du matériel informatique du réseau de fibre optique des bâtiments communaux.**

**Financement :** par emprunt de Fr. 337 000.00 auprès d'un établissement financier

**Amortissement :** 15 % par année, dès 2021

**Intérêts :** 1.5 % par année

#### AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

**Le Syndic**

**Jacques Morand**

**Le Secrétaire général**

**Raoul Girard**